

SIGNATURE DES STATUTS

Fait à Saint-Chamas, le **11/09/2026**, en autant d'originaux que nécessaire.

Yasmina ABDESSELAM BENAHMED

Associée

Lu et approuvé


Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fouad BENAHMED

Associé

Lu et approuvé


Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

AB HORIZON

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 566 avenue Adam de Craponne, 13250 Saint-Chamas
Société en cours de constitution

ACTE SÉPARÉ DE NOMINATION DES PREMIERS DIRIGEANTS

Les associés fondateurs de la société AB HORIZON, réunis à l'issue de la signature des statuts constitutifs, décident à l'unanimité ce qui suit.

1 - Nomination du Président

Monsieur Fouad BENAHMED, né le 25 novembre 1978 à Cholet (France), demeurant 566 avenue Adam de Craponne, 13250 Saint-Chamas, est nommé Président de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur Fouad BENAHMED déclare accepter ses fonctions et certifie n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

2 - Nomination de la Directrice Générale

Madame Yasmina ABDESSELAM BENAHMED, née le 11 décembre 1978 à Alger (Algérie), demeurant 566 avenue Adam de Craponne, 13250 Saint-Chamas, est nommée Directrice Générale de la Société pour une durée indéterminée.

Madame Yasmina ABDESSELAM BENAHMED déclare accepter ses fonctions et certifie n'être frappée d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

3 - Pouvoirs

Le Président et la Directrice Générale exerceront leurs pouvoirs conformément aux articles 15 et 16 des statuts. Il est expressément rappelé que la Directrice Générale assure de manière autonome la direction générale de la Société et dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs de représentation que le Président.

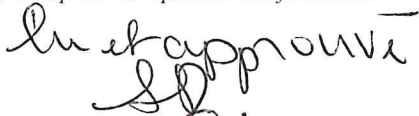
4 - Rémunération

Les fonctions du Président et de la Directrice Générale ne sont pas rémunérées lors de la constitution, sans préjudice du remboursement de leurs frais professionnels sur justificatifs. Toute rémunération ultérieure sera fixée par décision collective ordinaire des associés.

Fait à Saint-Chamas, le 11/09/2026

Yasmina ABDESSELAM BENAHMED

*Associée et Directrice Générale
« Bon pour acceptation des fonctions »*



Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fouad BENAHMED

*Associé et Président
« Bon pour acceptation des fonctions »*



Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**ANNEXE - ÉTAT DES ACTES ACCOMPLIS
POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION**

À la date de signature des présents statuts, les associés déclarent qu'aucun engagement autre que les frais usuels de constitution, de dépôt des fonds, de conseil, de publicité et d'immatriculation n'a été pris pour le compte de la Société en formation.

Tout acte supplémentaire accompli avant l'immatriculation devra être précisément identifié et ajouté au présent état avant la signature définitive des statuts, ou faire l'objet d'une reprise régulière après l'immatriculation.